

Theratechnologies présente ses résultats financiers pour le premier trimestre de 2025 et passe en revue ses principales réalisations

Avr. 09, 2025

- La FDA approuve EGRIFTA WR^{MC} (la formulation F8 de la tésamoréline) pour traiter l'excès de graisse viscérale abdominale chez les adultes vivant avec le VIH atteints de lipodystrophie
- Les revenus totaux s'élevèrent à 19 millions de dollars, en hausse de 17 % d'un exercice à l'autre
- La FDA approuve le supplément d'approbation préalable (Prior Approval Supplement, ou « PAS ») relatif à la sBLA pour EGRIFTA SV^{MD}
- Les plus récentes données de l'étude VAMOS montrent que l'excès de graisse viscérale abdominale est associé au risque de maladie cardiovasculaire

MONTRÉAL, 09 avr. 2025 (GLOBE NEWSWIRE) -- Theratechnologies inc. (« Theratechnologies » ou la « Société ») (TSX : TH) (NASDAQ : THTX), une société biopharmaceutique au stade commercial, a présenté aujourd'hui ses faits saillants commerciaux et ses résultats financiers pour le premier trimestre clos le 28 février 2025. Tous les montants sont en dollars américains, sauf indication contraire.

Revenus du premier trimestre de l'exercice 2025 (en milliers de dollars américains)

	Trimestres clos les		Variation
	28 février 2025	29 février 2024	
Ventes nettes d' EGRIFTA SV ^{MD}	13 880	9 586	44,8 %
Ventes nettes de Trogarzo ^{MD}	5 167	6 661	(22,4)%
Revenus	19 047	16 247	17,2 %

« Nous sommes extrêmement satisfaits d'avoir terminé notre premier trimestre de l'exercice en force avec des revenus totaux de 19 millions de dollars, en hausse de 17 % d'un exercice à l'autre, un bénéfice net de 117 000 \$ et un BAIIA ajusté ¹ positif de 2,3 millions de dollars. Bien que ce dernier chiffre s'explique principalement par le rétablissement du portefeuille de produits après la fin de l'interruption temporaire de l'approvisionnement, les fondamentaux de l'entreprise, et plus précisément la demande d' EGRIFTA SV^{MD}, restent très forts », a déclaré Paul Lévesque, président et chef de la direction. « Notre portefeuille dans le domaine du VIH, mené par la franchise EGRIFTA, continuera d'être la locomotive de notre croissance pour encore plusieurs années grâce à la récente approbation d' EGRIFTA WR^{MC}, qui suscitera encore plus d'adoption et d'adhésion. »

¹ Il s'agit d'une mesure non conforme aux IFRS. Se reporter à la rubrique « Mesure non conforme aux IFRS et aux PCGR des États-Unis » ci-après.

Faits saillants récents

Theratechnologies reçoit l'approbation de la FDA pour EGRIFTA WR^{MC} (la formulation F8 de la tésamoréline) pour traiter l'excès de graisse viscérale abdominale chez les adultes vivant avec le VIH atteints de lipodystrophie

Le 25 mars 2025, la Société a annoncé que la Food and Drug Administration (« FDA ») des États-Unis a approuvé sa demande d'un supplément à la licence de produit biologique (« sBLA ») pour la formulation F8 de la tésamoréline pour injection. La Société commercialisera la nouvelle formulation sous la marque EGRIFTA WR^{MC}.

La tésamoréline pour injection est le seul médicament approuvé aux États-Unis pour la réduction de l'excès de graisse abdominale chez les adultes vivant avec le VIH atteints de lipodystrophie. La nouvelle formulation, EGRIFTA WR^{MC}, est un produit à injection quotidienne ne nécessitant qu'une reconstitution hebdomadaire. Le volume d'administration nécessaire représente moins de la moitié de celui de la formulation F4 actuelle, vendue aux États-Unis sous le nom d' EGRIFTA SV^{MD}, laquelle doit être reconstituée quotidiennement.

EGRIFTA WR^{MC} sera fournie sous forme de quatre flacons destinés à être utilisés par un seul patient, chacun contenant 11,6 mg de tésamoréline, ce qui sera suffisant pour sept doses. La dose quotidienne est de 1,28 mg (soit 0,16 ml de la solution reconstituée) et doit être injectée par voie sous-cutanée. Le produit peut être conservé à température ambiante (de 20 à 25 °C [de 68 à 77 °F]) avant et après reconstitution.

Prise de mesures correctives à l'égard de l'interruption temporaire de l'approvisionnement d' EGRIFTA SV^{MD}

Le 9 janvier 2025, la Société a annoncé une interruption temporaire de l'approvisionnement d' EGRIFTA SV^{MD}, en raison d'une fermeture volontaire inattendue des installations du fabricant contractuel de la Société en 2024 à la suite d'une inspection par la FDA. Le fabricant a repris la fabrication d' EGRIFTA SV^{MD} en novembre 2024. Afin de reprendre la distribution d' EGRIFTA SV^{MD}, la Société a dû déposer auprès de la FDA un PAS décrivant

les modifications apportées par son fabricant. La Société a déposé le PAS, et la date cible en vertu de la *Prescription Drug User Fee Act* (« PDUFA ») a été fixée au 18 avril 2025.

Lorsqu'elle a repris la distribution d' *EGRIFTA SV^{MD}* à son distributeur, le 14 février 2025, la Société a reçu des grosses commandes jusqu'à la fin de son premier trimestre afin de reconstituer les stocks de McKesson et de son réseau de pharmacies spécialisées, certaines pharmacies ayant commandé des quantités plus importantes que d'ordinaire. Cette situation se traduira par un délai d'écoulement des stocks plus long qu'à l'habitude et devrait se répercuter sur les produits du deuxième trimestre, le temps que les stocks des pharmacies reviennent à des niveaux normaux. Étant donné que les patients ont été sans traitement pendant 6 à 7 semaines, nous estimons que la pénurie de médicaments aura une incidence non récurrente de 10 à 12 millions de dollars sur les revenus de l'exercice 2025.

Approbation par la FDA du supplément d'approbation préalable (« PAS ») relatif à la demande d'un supplément à la licence de produit biologique (« sBLA ») pour *EGRIFTA SV^{MD}*

Le 7 avril 2025, la Société a annoncé que la FDA avait approuvé le PAS de la Société pour *EGRIFTA SV^{MD}*. L'approbation du PAS supprime toute exigence réglementaire relative à la libération discrétionnaire du produit, permettant ainsi à Theratechnologies de reprendre la distribution régulière d' *EGRIFTA SV^{MD}*.

La présentation de Therachnologies lors de la CROI met en évidence les limites liées à l'utilisation de l'IMC pour évaluer le risque de maladie cardiovasculaire (« CV ») chez les personnes vivant avec le VIH

Le 12 mars 2025, la Société a annoncé qu'elle avait présenté des données mettant en évidence les limites liées à l'utilisation de l'indice de masse corporelle (« IMC ») seul dans l'évaluation du risque de maladie cardiovasculaire (« CV ») chez les personnes vivant avec le VIH. L'étude souligne la nécessité d'intégrer le dépistage de l'excès de graisse viscérale abdominale afin de mieux déterminer quelles personnes vivant avec le VIH présentent un risque de maladie CV.

Theratechnologies présente des données de suppression virologique encourageantes provenant de l'essai PROMISE-US portant sur l'ibalizumab lors de la CROI

Le 12 mars 2025, la Société a annoncé qu'elle avait présenté des données provenant d'une étude observationnelle et prospective en contexte réel démontrant l'efficacité et l'innocuité de l'ibalizumab dans la réduction de l'ARN du VIH à des niveaux indétectables chez les patients ayant reçu de nombreux traitements et qui présentent une multirésistance aux médicaments.

Prévisions des revenus et du BAIIA ajusté pour l'exercice 2025

En raison de l'interruption de l'approvisionnement d' *EGRIFTA SV^{MD}* au premier trimestre de 2025 décrite plus haut (se reporter à la rubrique « Faits saillants récents – Prise de mesures correctives à l'égard de l'interruption temporaire de l'approvisionnement d' *EGRIFTA SV^{MD}* »), qui s'est traduite par une perte non récurrente de 6 à 7 semaines de ventes (de 10 à 12 millions de dollars), et compte tenu de l'approbation d' *EGRIFTA WR^{MC}*, pour l'exercice 2025, nous nous attendons à ce que les revenus se situent dans une fourchette allant de 80 millions de dollars à 83 millions de dollars et à ce que le BAIIA ajusté, une mesure non conforme aux IFRS, s'établisse entre 10 millions de dollars et 12 millions de dollars pour la même période.

Sommaire des résultats financiers

Les résultats financiers présentés dans le présent communiqué de presse sont tirés du rapport de gestion (le « rapport de gestion ») et des états financiers consolidés intermédiaires (les « états financiers intermédiaires ») de la Société pour le trimestre clos le 28 février 2025, lesquels ont été établis conformément aux Normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards, ou « IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Le rapport de gestion et les états financiers intermédiaires sont disponibles sur SEDAR+ au www.sedarplus.ca, sur EDGAR au www.sec.gov et au www.theratech.com. Sauf indication contraire, tous les termes clés ont le sens qui leur est attribué dans notre rapport de gestion.

Résultats financiers du premier trimestre de l'exercice 2025

Revenus

Pour le trimestre clos le 28 février 2025, les revenus consolidés se sont établis à 19 047 000 \$, comparativement à 16 247 000 \$ pour la période correspondante de l'exercice précédent, soit une hausse de 17,2 %.

Pour le premier trimestre de l'exercice 2025, les ventes d' *EGRIFTA SV^{MD}* se sont élevées à 13 880 000 \$, contre 9 586 000 \$ pour le premier trimestre de l'exercice précédent, ce qui représente une augmentation de 44,8 %. L'accroissement des ventes d' *EGRIFTA SV^{MD}* s'explique essentiellement par l'augmentation du nombre de ventes unitaires (+24,0 %) et un prix de vente plus élevé (+6,7 %), le reste de la différence étant attribuable à la diminution des remises gouvernementales, de la facturation interne et d'autres coûts. L'augmentation du nombre de ventes unitaires d' *EGRIFTA SV^{MD}* au cours de l'exercice 2025 découle essentiellement de la reconstitution des stocks des distributeurs et des pharmacies après l'interruption de l'approvisionnement d' *EGRIFTA SV^{MD}* au premier trimestre de l'exercice 2025. Le 13 février 2025, la FDA a autorisé la libération de deux lots d' *EGRIFTA SV^{MD}* et la Société a comptabilisé des ventes d' *EGRIFTA SV^{MD}* au cours des deux dernières semaines de février 2025. Au premier trimestre de l'exercice 2024, les ventes unitaires d' *EGRIFTA SV^{MD}* ont subi l'incidence négative des prélèvements sur les stocks dans les pharmacies spécialisées.

Pour le premier trimestre de l'exercice 2025, les ventes de Trogarzo^{MD} se sont chiffrées à 5 167 000 \$, contre 6 661 000 \$ pour le trimestre correspondant de l'exercice 2024, soit une baisse de 22,4 %. Le recul des ventes de Trogarzo^{MD} est principalement lié à la diminution des ventes unitaires (-17,5 %), atténuée par un prix de vente plus élevé (+2,9 %). Le reste de la diminution s'explique par l'augmentation des remises gouvernementales, de la facturation interne et d'autres coûts. La baisse du nombre de ventes unitaires de Trogarzo^{MD} au premier trimestre de l'exercice 2025 découle surtout de l'entrée de nouveaux concurrents sur le marché au cours des dernières années.

Coût des produits vendus

Pour le premier trimestre de l'exercice 2025, le coût des produits vendus s'est établi à 3 483 000 \$, comparativement à 5 284 000 \$ pour la période

correspondante de l'exercice 2024.

	Trimestres clos les			
	28 février 2025		29 février 2024	
	(en milliers de dollars)	% des revenus	(en milliers de dollars)	% des revenus
EGRIFTA SV ^{MD}	808	5,8 %	1 887	19,7 %
Trogarzo ^{MD}	2 675	51,8 %	3 397	51,0 %
Total	3 483	18,3 %	5 284	32,5 %

Pour le trimestre clos le 28 février 2025, le coût des produits vendus d' EGRIFTA SV^{MD} a été réduit par la reprise d'une provision au titre des stocks (713 000 \$) liée à la fabrication de lots de la formulation F8 comptabilisés avant l'approbation de la formulation F8 par la FDA. Au premier trimestre de 2024, cette provision au titre des stocks (837 000 \$) avait été ajoutée au coût des produits vendus. Le pourcentage des revenus provenant d' EGRIFTA SV^{MD}, exclusion faite des variations de cette provision, est comparable pour les premiers trimestres de 2025 et de 2024. Le coût des produits vendus de Trogarzo^{MD} est fixé par contrat à 52 % des ventes nettes, sous réserve d'ajustements périodiques pour les retours ou d'autres facteurs.

Frais de recherche et de développement

Les frais de recherche et de développement se sont chiffrés à 2 969 000 \$ pour le trimestre clos le 28 février 2025, comparativement à 3 752 000 \$ pour la période correspondante de l'exercice 2024, soit une baisse de 21,2 %. Cette diminution au premier trimestre de l'exercice 2025 est essentiellement attribuable à la réduction des dépenses liées aux projets de gestion du cycle de vie ainsi qu'à l'activité réduite dans le cadre de notre programme d'oncologie, de même qu'à la comptabilisation de crédits d'impôt fédéral non remboursables.

*Frais de recherche et de développement
(en milliers de dollars)*

	Trimestres clos les		
	28 février 2025	29 février 2024	Variation (en %)
<i>Oncologie</i>			
Recherche en laboratoire et personnel	32	333	-90%
Développement de produits pharmaceutiques	48	113	-58%
Essai clinique de phase I	85	389	-78%
Projets médicaux et sensibilisation	206	226	-9%
Salaires, avantages et charges	1 442	1 343	8%
Activités d'ordre réglementaire	457	431	6%
Formulation IM de Trogarzo ^{MD}	–	20	-100%
Développement de la formulation de la tésamoréline	572	604	-5%
Études sur les facteurs humains – F8	(10)	2	-%
Activités en Europe	11	2	450%
Frais de déplacement, honoraires des consultants, brevets, options, autres	320	303	2%
Coûts de restructuration	–	18	-100%
Crédits d'impôt	(194)	(32)	506%
Total	2 969	3 752	-21%

Frais de vente

Les frais de vente se sont élevés à 6 470 000 \$ pour le trimestre clos le 28 février 2025, contre 5 701 000 \$ pour la période correspondante de l'exercice 2024, soit une hausse de 13,5 %. La hausse des frais de vente s'explique surtout par la charge de rémunération fondée sur des actions plus élevée qu'à l'exercice précédent, en raison du plus petit nombre de postes vacants et des embauches liées à la préparation à la mise en marché des produits d'Ionis mis sous licence.

Frais généraux et administratifs

Les frais généraux et administratifs ont totalisé 4 230 000 \$ pour le premier trimestre de l'exercice 2025, en regard de 3 756 000 \$ pour la période correspondante de l'exercice 2024, ce qui représente une augmentation de 12,6 %. Cette augmentation est attribuable à la hausse de la charge de rémunération fondée sur des actions et des honoraires professionnels.

Charges financières nettes

Les charges financières nettes se sont chiffrées à 1 471 000 \$ pour le trimestre clos le 28 février 2025, contre 2 125 000 \$ pour la période correspondante de l'exercice précédent. La diminution des charges financières nettes découle principalement de la charge d'intérêts moins élevée sur la dette à long terme (1 268 000 \$) et de la baisse de la charge de désactualisation, de la sortie du bilan et de l'amortissement des coûts de financement différés (255 000 \$). Ces baisses des charges financières ont été contrebalancées par une perte sur les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur (450 000 \$) et les produits d'intérêts moins élevés (563 000 \$). Au premier trimestre de 2025, les intérêts sur la dette à long terme se sont chiffrés à 1 006 000 \$, contre 2 274 000 \$ en 2024, reflétant les taux d'intérêt moins élevés et la réduction de l'encours de la dette à long terme sur les nouvelles facilités de crédit de la Société.

BAIIA ajusté

Le BAIIA ajusté s'est établi à 2 321 000 \$ pour le premier trimestre de l'exercice 2025, comparativement à (247 000)\$ pour la période correspondante de l'exercice 2024. L'amélioration s'explique principalement par les revenus plus élevés au premier trimestre de l'exercice 2025. Se reporter à la rubrique « Mesure non conforme aux IFRS et aux PCGR des États-Unis » ci-dessus et se reporter à la rubrique « Rapprochement du BAIIA ajusté » ci-dessous pour obtenir un rapprochement avec le bénéfice net (la perte nette) pour les périodes visées.

Charge d'impôt sur le résultat

La charge d'impôt sur le résultat s'est élevée à 307 000 \$, contre 110 000 \$ pour la période correspondante de l'exercice précédent. La hausse pour le premier trimestre de 2025 par rapport à la période correspondante de 2024 est attribuable au bénéfice net imposable plus élevé dégagé par nos activités d'exploitation. La Société a comptabilisé des crédits d'impôt fédéral canadien non remboursables pour le trimestre clos le 28 février 2025 (194 000 \$) en réduction des frais de recherche et de développement, ce qui a largement compensé l'impôt fédéral canadien à payer.

Bénéfice net

Compte tenu des variations des revenus et des charges susmentionnées, nous avons inscrit un bénéfice net de 117 000 \$, soit 0,00 \$ par action, pour le premier trimestre de l'exercice 2025, en comparaison d'une perte de 4 481 000 \$, soit une perte de 0,10 \$ par action, inscrite pour le premier trimestre de l'exercice 2024.

Situation financière, situation de trésorerie et sources de financement

Situation de trésorerie et activités futures

Dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés intermédiaires, il incombe à la direction d'identifier tout événement ou toute situation susceptible de jeter un doute sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation.

À la date de publication des états financiers intermédiaires, la Société prévoit que sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie existants au 28 février 2025 et les entrées de trésorerie liées à ses activités d'exploitation actuelles seront suffisants pour financer ses charges d'exploitation et ses obligations au titre de la dette pour au moins 12 mois à compter de la date de publication des états financiers intermédiaires. Compte tenu des récentes mesures prises par la Société, l'incertitude significative qui jetait un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation a été levée à compter des états financiers intermédiaires du premier trimestre.

Pour le trimestre clos le 28 février 2025, la Société a dégagé un bénéfice net de 117 000 \$ (perte nette de 4 481 000 \$ en 2024) et enregistré des flux de trésorerie d'exploitation négatifs de 9 744 000 \$ (1 708 000 \$ en 2024). Au 28 février 2025, la trésorerie s'élevait à 3 905 000 \$, le fonds de roulement (l'actif courant moins le passif courant) se chiffrait à 2 668 000 \$ et le déficit accumulé s'établissait à 416 770 000 \$. Pour être en mesure de poursuivre son exploitation, la Société doit continuer à dégager des flux de trésorerie positifs au moyen de la génération de produits et de la gestion des dépenses, ainsi que respecter en tout temps les clauses de la convention de crédit de la Banque TD et de la convention de crédit d'IQ, lesquelles doivent être évaluées chaque trimestre.

Le 9 janvier 2025, la Société a annoncé une interruption temporaire de l'approvisionnement d' *EGRIFTA SV^{MD}*, en raison d'une fermeture volontaire inattendue des installations du fabricant contractuel de la Société au troisième trimestre de 2024 à la suite d'une inspection par la Food and Drug Administration (« FDA ») des États-Unis. Le fabricant a repris la fabrication d' *EGRIFTA SV^{MD}* en novembre 2024. Afin de reprendre la distribution d' *EGRIFTA SV^{MD}*, la Société a dû déposer auprès de la FDA un PAS décrivant les modifications apportées par son fabricant. La Société a déposé le PAS le 18 décembre 2024.

Le 13 février 2025, la FDA, par l'entremise de son personnel responsable des pénuries de médicaments (Drug Shortage Staff, ou « DSS »), a indiqué qu'elle autoriserait la Société à vendre et à distribuer les lots nouvellement fabriqués d' *EGRIFTA SV^{MD}* pendant que l'examen du PAS est en cours. Elle permet ainsi à la Société de vendre deux lots fabriqués d' *EGRIFTA SV^{MD}* qui représentent un approvisionnement pour les patients de six mois au plus. La distribution du produit a repris le 14 février 2025. La Société a déjà fabriqué deux lots supplémentaires, et la production d'un autre lot est actuellement prévue en juillet 2025.

Le 25 mars 2025, la FDA a approuvé le supplément à la licence de produits biologiques (*supplemental Biologics License Application*, ou « sBLA ») de la Société pour la formulation F8 de la tésamoréline pour injection. La Société commercialisera la nouvelle formulation sous le nom commercial *EGRIFTA WR^{MC}*. La Société prévoit lancer *EGRIFTA WR^{MC}* au troisième trimestre de 2025.

Le 7 avril 2025, la FDA a approuvé le PAS, permettant à la Société de continuer à distribuer *EGRIFTA SV^{MD}* sur le marché sans autorisation supplémentaire de la FDA.

L'évaluation de la capacité de la Société à poursuivre son exploitation pendant une période d'au moins 12 mois à compter du 28 février 2025 nécessite de poser des jugements importants et dépend de la génération continue de revenus, y compris le passage rapide d' *EGRIFTA SV^{MD}* à *EGRIFTA WR^{MC}*, aux fins du respect des clauses fondées sur le BAIIA ajusté.

Les états financiers intermédiaires ont été préparés selon l'hypothèse que la Société poursuivra son exploitation, laquelle suppose que la Société poursuivra ses activités dans un avenir prévisible et qu'elle pourra réaliser ses actifs et régler ses passifs et ses engagements dans le cadre normal de ses activités.

Analyse des flux de trésorerie

À la clôture du premier trimestre de l'exercice 2025, la trésorerie, les placements obligataires et les fonds du marché monétaire totalisaient 4 548 000 \$. La trésorerie disponible est investie dans des titres à revenu fixe hautement liquides, notamment des obligations d'organismes gouvernementaux et municipaux, et des fonds du marché monétaire.

Pour le trimestre clos le 28 février 2025, les entrées nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation avant les variations des actifs et des passifs d'exploitation se sont élevées à 2 457 000 \$, ce qui constitue une amélioration par rapport à des sorties nettes de trésorerie de 3 129 000 \$ pour la période correspondante de l'exercice 2024.

Au premier trimestre de l'exercice 2025, les variations des actifs et des passifs d'exploitation ont eu une incidence défavorable de 12 201 000 \$ sur les flux de trésorerie (incidence favorable de 1 421 000 \$ en 2024). Ces variations comprennent l'incidence défavorable d'une hausse des débiteurs (6 773 000 \$) essentiellement attribuable à la concentration des ventes d' *EGRIFTA SV^{MD}* au cours des deux dernières semaines du trimestre. La baisse des créditeurs (3 948 000 \$), l'augmentation des frais payés d'avance et des acomptes (804 000 \$) et l'augmentation des stocks (1 580 000 \$) ont aussi eu une incidence défavorable. Ces variations ont été contrebalancées par l'incidence favorable de l'augmentation des provisions (870 000 \$).

Au premier trimestre de l'exercice 2025, les sorties nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation se sont élevées à 9 744 000 \$, comparativement à des entrées nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation de 1 708 000 \$ au premier trimestre de l'exercice 2024.

Au premier trimestre de l'exercice 2025, les entrées nettes de trésorerie liées aux activités de financement se sont chiffrées à 4 665 000 \$, compte tenu du produit de l'émission de titres d'emprunt à long terme de 5 000 000 \$ sur la facilité de crédit renouvelable, tandis que les sorties nettes de trésorerie liées aux activités d'investissement se sont établies à 6 902 000 \$, compte tenu d'un paiement initial de 10 000 000 \$ à Ionis, et la vente de placements obligataires et dans des fonds du marché monétaire a généré un produit de 3 202 000 \$.

Données sur les titres en circulation

Au 8 avril 2025, le nombre d'actions ordinaires émises et en circulation se chiffrait à 45 980 019. La Société avait aussi 5 000 000 de bons de souscription de Marathon émis et en circulation exerçables contre 1 250 000 actions ordinaires, 5 643 759 options attribuées aux termes de son régime d'options d'achat d'actions et 3 381 816 reçus de souscription échangeables.

Rapprochement du BAIIA ajusté (en milliers de dollars américains)

	Trimestres clos les	
	28 février 2025	29 février 2024
Bénéfice net (perte nette)	229	(4 481)
Ajouter :		
Amortissement²	491	517
Charges financières nettes³	1 471	2 125
Impôt sur le résultat	307	110
Coûts de restructuration	–	18
Provision au titre des stocks⁴	(713)	837
Rémunération fondée sur des actions	536	627
BAIIA ajusté	2 321	(247)

² Compte tenu de l'amortissement des immobilisations corporelles et de l'amortissement des immobilisations incorporelles, des autres actifs et des actifs au titre de droits d'utilisation.

³ Compte tenu de la totalité des produits financiers et des charges financières, à savoir : l'effet du change, les produits d'intérêts, la charge de désactualisation, la sortie du bilan et l'amortissement des coûts de financement différés, les charges d'intérêts, le profit ou la perte sur les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur et la perte découlant des modifications apportées à la dette et de son remboursement et le profit sur la résiliation de bail et autres éléments.

⁴ Provision au titre des stocks dans l'attente de l'approbation de la commercialisation de la formulation F8 au premier trimestre de 2024 et reprise de cette provision au premier trimestre de 2025 après l'approbation de la formulation F8 le 25 mars 2025.

Détails sur la conférence téléphonique

La conférence téléphonique aura lieu à compter de 8 h 30 (HE) le 9 avril 2025 pour discuter des résultats et des récentes mises à jour commerciales.

Paul Lévesque, président et chef de la direction, animera la conférence téléphonique à laquelle se joindront d'autres membres de l'équipe de direction, notamment Philippe Dubuc, vice-président principal et chef de la direction financière, Christian Marsolais, Ph. D., vice-président principal et chef de la direction médicale, et John Leasure, chef de la direction commerciale mondiale. Ils seront disponibles pour répondre aux questions des participants après la présentation.

Les participants sont invités à se connecter au moins dix minutes à l'avance afin d'avoir accès à la conférence. Les renseignements relatifs à l'accès et à la retransmission de la conférence téléphonique se trouvent ci-dessous :

RENSEIGNEMENTS SUR LA CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE	
Date de la conférence téléphonique	9 avril 2025
Heure de la conférence téléphonique	8 h 30 HE
Lien de la webdiffusion	https://edge.media-server.com/mmc/p/coipg2gb
Numéro de téléphone	1 877 513-4119 (sans frais) ou 1 412 902-6615 (international)
Code d'accès	2419339
ENREGISTREMENT DE LA CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE	
Numéro à composer pour l'Amérique du Nord (sans frais)	1 877 344-7529 (É.-U.) / 1 855 669-9658 (Canada)
Numéro international	1 412 317-0088

Code d'accès pour la rediffusion	5058651
Date de fin de la rediffusion	16 avril 2025
Pour accéder à la rediffusion en utilisant un numéro d'appel international, veuillez sélectionner ce lien : https://services.choruscall.com/ccforms/replay.html	

Un enregistrement sera également disponible sur la page Web destinée aux investisseurs de la Société, dans la section des « [événements antérieurs](#) ».

À propos de Theratechnologies

Theratechnologies (TSX : TH) (NASDAQ : THTX) est une société biopharmaceutique axée sur la commercialisation de traitements novateurs qui ont le potentiel de redéfinir les normes en matière de soins de la santé. D'autres renseignements sur Theratechnologies sont disponibles sur le site Web de la Société au www.theratech.com/fr, sur SEDAR+ au www.sedarplus.ca et sur EDGAR au www.sec.gov. Suivez Theratechnologies sur [LinkedIn](#) et [X](#).

Mesure non conforme aux IFRS et aux PCGR des États-Unis

Les renseignements présentés dans le présent communiqué de presse comprennent une mesure financière non conforme aux IFRS et non conforme aux principes comptables généralement reconnus des États-Unis (les « PCGR des États-Unis »). Le « BAIIA ajusté » est la mesure que la Société utilise comme indicateur de la performance financière. Le « BAIIA ajusté » est calculé en ajoutant, au bénéfice net ou à la perte nette, les produits financiers et les charges financières, les amortissements, la perte de valeur sur les immobilisations incorporelles (nouvel ajustement à l'exercice 2024), l'impôt, la rémunération fondée sur des actions au moyen d'options d'achat d'actions, certains coûts de restructuration et certaines dépréciations de stocks (ou les reprises connexes). Le « BAIIA ajusté » exclut les effets d'éléments qui reflètent principalement l'incidence des décisions d'investissement et de financement à long terme plutôt que les résultats des activités courantes. La Société est d'avis que cette mesure peut être un indicateur utile de sa performance opérationnelle d'une période à l'autre. Elle utilise cette mesure non conforme aux IFRS pour prendre des décisions de nature financière, stratégique et opérationnelle. Le « BAIIA ajusté » n'est pas une mesure financière normalisée aux termes du référentiel comptable utilisé pour établir les états financiers de la Société auxquels la mesure se rapporte et il pourrait ne pas être comparable à des mesures financières semblables présentées par d'autres émetteurs. Un rapprochement quantitatif du « BAIIA ajusté » est présenté plus haut sous le tableau intitulé « Rapprochement du BAIIA ajusté ».

Information prospective

Le présent communiqué de presse renferme des énoncés prospectifs et de l'information prospective (collectivement, les « énoncés prospectifs ») au sens de la législation applicable en valeurs mobilières. Ces énoncés prospectifs reposent sur les opinions et les hypothèses de la direction ou sur l'information disponible à la date où ils sont formulés et se reconnaissent à l'emploi de mots tels que « peut », « va », « pourrait », « voudrait », « devrait », « perspectives », « croit », « planifie », « envisage », « prévoit », « s'attend » et « estime » ou la forme négative de ces termes ou des variations de ceux-ci. Les énoncés prospectifs contenus dans le présent communiqué de presse comprennent, sans toutefois s'y limiter, des énoncés portant sur : i) nos prévisions des revenus et du BAIIA ajusté pour l'exercice 2025; ii) nos attentes à l'égard de la commercialisation d' *EGRIFTA SV^{MD}*, d' *EGRIFTA WR^{MC}* et de Trogarzo^{MD}; iii) notre capacité d'accroître les ventes d' *EGRIFTA SV^{MD}*, d' *EGRIFTA WR^{MC}* et de Trogarzo^{MD} aux États-Unis et d'atteindre nos objectifs financiers; iv) notre capacité de satisfaire à l'offre et à la demande pour nos produits; et v) l'acceptation par le marché d' *EGRIFTA WR^{MC}* aux États-Unis.

Bien que les énoncés prospectifs formulés dans le présent communiqué de presse se fondent sur des hypothèses que la Société juge raisonnables à la lumière des données dont elle dispose actuellement, les investisseurs doivent éviter de se fier indûment à ces données, car les résultats réels peuvent différer des énoncés prospectifs. Parmi les hypothèses formulées dans la préparation des énoncés prospectifs, mentionnons les suivantes : i) nos prévisions des revenus et du BAIIA ajusté pour l'exercice 2025 seront respectées; ii) les ventes d' *EGRIFTA SV^{MD}*, d' *EGRIFTA WR^{MC}* et de Trogarzo^{MD} augmenteront au fil du temps; iii) nous réussirons à obtenir le remboursement d' *EGRIFTA WR^{MC}* par les payeurs privés et publics; iv) nous serons en mesure de livrer *EGRIFTA WR^{MC}* aux pharmacies d'ici juillet 2025; v) notre fournisseur d' *EGRIFTA SV^{MD}* sera capable de poursuivre la fabrication de ce médicament et de répondre aux demandes du marché pour ce produit; vi) l'olezarsen et le donidalorsen, lorsqu'ils seront soumis à Santé Canada, seront approuvés par cet organisme aux fins de la commercialisation au Canada; vii) l'olezarsen et le donidalorsen seront remboursés par les régimes publics; viii) la Société réussira à trouver un partenaire pour poursuivre le développement du sudocétaxel zendusortide et/ou de sa plateforme technologique SORT1+^{MC}; ix) la Société ne sera partie à aucun litige important; x) nous respecterons les clauses restrictives, les obligations et les engagements prévus dans la convention de crédit de la Banque TD et la convention de crédit d'IQ; xi) nous contrôlerons nos charges de façon rigoureuse; xii) aucun événement exigeant que nous affectons des fonds à des activités non budgétées ne se produira; et xiii) aucun événement ne se produira qui nous empêchera de mettre à exécution les objectifs énoncés dans le présent communiqué de presse.

Les énoncés prospectifs sont soumis à plusieurs risques et incertitudes, dont bon nombre sont indépendants de la volonté de Theratechnologies et sont susceptibles d'entraîner un écart considérable entre les résultats réels et ceux qui sont exprimés, expressément ou implicitement, dans ces énoncés prospectifs. Ces risques et incertitudes comprennent, sans s'y limiter, i) la capacité de la Société de réussir à accroître les ventes d' *EGRIFTA SV^{MD}*, d' *EGRIFTA WR^{MC}* et de Trogarzo^{MD} aux États-Unis; ii) la capacité de la Société de satisfaire à l'offre et à la demande pour ses produits; iii) l'acceptation par le marché d' *EGRIFTA WR^{MC}* aux États-Unis; iv) la capacité de la Société à fournir *EGRIFTA WR^{MC}* aux pharmacies d'ici juillet 2025; v) la capacité de la Société à faire en sorte qu' *EGRIFTA WR^{MC}* soit remboursé; vi) la poursuite des collaborations et autres ententes importantes de la Société avec ses partenaires commerciaux et fournisseurs tiers actuels et sa capacité d'établir et de maintenir d'autres ententes de collaboration; vii) la capacité de la Société de continuer à rechercher et de conserver le remboursement d' *EGRIFTA SV^{MD}* et de Trogarzo^{MD} par des tiers payeurs aux États-Unis; viii) l'efficacité et le prix d'autres thérapies ou médicaments concurrents qui sont disponibles sur le marché ou qui peuvent le devenir; ix) la découverte d'une cure pour le VIH; x) l'incapacité de la Société de respecter les conditions énoncées dans la convention de crédit de la Banque TD et la convention de crédit d'IQ, entraînant un cas de défaut et permettant aux prêteurs de saisir tous nos actifs; xi) des problèmes inconnus liés à la sécurité ou à l'efficacité de nos médicaments approuvés entraînant un repli de la demande à l'égard de ces produits ou un rappel; xii) la non-approbation de l'olezarsen et du donidalorsen par Santé Canada; xiii) l'incapacité de la Société à trouver un partenaire pour poursuivre le développement du sudocétaxel zendusortide et/ou de sa plateforme technologique SORT1+^{MC}; xiv) un différend ou un litige avec des

tiers, y compris nos fournisseurs; xv) notre incapacité à repérer des actifs commerciaux additionnels ou notre incapacité à conclure des ententes commerciales à l'égard de tels actifs selon des modalités qui nous conviennent; xvi) des modifications de notre plan d'affaires.

Les investisseurs actuels et potentiels sont priés de se reporter aux facteurs de risque décrits à la rubrique 3.D de notre notice annuelle déposée sur formulaire 20-F daté du 26 février 2025, accessible sur SEDAR+ au www.sedarplus.ca et sur EDGAR au www.sec.gov dans les documents déposés de Theratechnologies pour connaître les autres risques liés à l'entreprise.

Le lecteur est prié d'examiner ces risques et incertitudes attentivement et de ne pas se fier indûment aux énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs reflètent les attentes actuelles concernant des événements futurs. Ils ne sont valables qu'à la date du présent communiqué de presse et traduisent nos attentes à cette date. Nous ne nous engageons aucunement à mettre à jour ou à réviser l'information contenue dans ce communiqué de presse, que ce soit à la suite de l'obtention de nouveaux renseignements, à la suite de nouveaux événements ou circonstances ou pour toute autre raison que ce soit, sauf si les lois en vigueur l'exigent.

Personnes-ressources :

Relations avec les investisseurs :

Joanne Choi

Directrice principale des relations avec les investisseurs

jchoi@theratech.com

1 551 261-0401

Relations avec les médias :

Julie Schneiderman

Directrice principale, Communications et Affaires corporatives

communications@theratech.com

1 514 336-7800